



PRÉVENU AUX BAUMETTES DUREE D'INCARCERATION

Par **ALAN34**, le **11/02/2011** à **16:00**

Bonjour,

Drame familial.

Notre fils(43 ans)et sa compagne sont depuis 3 semaines incarcérés comme prévenus aux Baumettes.Notre fils n'a jamais eu de problèmes avec la justice. Les faits reprochés et reconnus sont:Tentative de vol à main armé, séquestration de personne et menace avec arme,association de malfaiteurs (2),effraction de nuit,cagoulés.Le mobile,serait vengeance et/ou jalousie envers l'ex-employeur de l'amie de notre fils.Nous pensons à la personne menacée qui risque d'être traumatisée à vie.

Notre famille, les amis et l'employeur de notre fils sont abasourdis et ne comprennent pas.Cela n'est pas possible qu'il ait pu faire cela.De quelle manière a-t-il été attiré dans ce traquenard ?

[s]Que risque notre fils ? Durée de la prévention ? Années de[/s] prison[/s] fermes ? Liberté conditionnelle ? Provisoire ? Je suis son Père et j'ai honte, mais c'est mon fils et je l'aime.Je ne supporte pas de l'imaginer enfermé.Mais il doit assumer!et il devra payer sa faute. Nous souffrons!!!!!!!!!!!!!!

Par **Domil**, le **11/02/2011** à **17:30**

Vous devez déjà vous rapprocher de son avocat.

Les faits dont vous parlez relève de la cour d'assises (crime)

Passible de 20 ans pour le vol à main armée, passible de 20 ans pour la séquestration (peines confondues, donc pas 40 ans. Il sera jugé globalement pour tous les faits avec donc un **max possible** de 20 ans donc ça peut être beaucoup moins)

Quant à la détention provisoire, ça dépendra de tellement de circonstances qu'il est impossible de prévoir, mais préparez-vous à une détention jusqu'à son procès, qui peut être dans quelques années.

idem ensuite pour la liberté conditionnelle (dépend de la durée de la peine, de l'existence ou non d'une peine incompressible, de son attitude en prison etc.)

Par **ALAN34**, le **12/02/2011** à **11:17**

Merci pour votre réponse.

Tentative de vol et vol effectif, sont-ils considérés de la même manière ?

N'êtes vous pas trop sévère en indiquant un max de 20 ans ?

NB: L'assassin de Mme Bissonnet (Montpellier) vient d'être condamné à 18 ans.

Pour mon fils il y a eu menace mais pas de blessures de sang.

Quand j'en parle avec l'avocate, chargée de la défense en instruction, elle est très prudente, je la comprends, mais me dit que 5 ans fermes ne sont pas à exclure.

Partagez vous cet avis ?

Cordialement

Par **Domil**, le **12/02/2011** à **12:16**

[citation] Tentative de vol et vol effectif, sont-ils considérés de la même manière ? [/citation]

Dans la loi oui, la tentative est soumise à la même peine que le délit/crime lui-même. Ce qui m'inquiète plus c'est la séquestration (crime sur une personne)

Quand je dis "20 ans max", c'est la peine maximale possible prévue par la loi. Le juge ne peut condamner à plus mais il a toute latitude pour condamner à moins et là ça va dépendre de TOUT (les faits, les témoignages, la personnalité etc). C'est à ça que servent les procès. L'avocat a le dossier, les faits précis, il est plus à même de faire une estimation. Nous, ici, on ne peut pas faire d'estimation.

Si par exemple, la personne séquestrée vient témoigner terrorisée et traumatisée, ça ne produit pas le même effet, que si elle vient sereinement disant qu'elle n'a jamais cru être en danger etc. Forcément ça a une influence sur la peine. L'avocat a déjà du lire l'audition de cette personne.